

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/23/2021020474/justel>

Dossier numéro : 2021-02-23/03

Titre

23 FEVRIER 2021. - Arrêté du Secrétaire général d'être reconnu comme superviseur des activités liées au travail à compter du 1er mars 2021 (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 11-03-2021 page : 20390

Entrée en vigueur : 01-03-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)